

## COMMUNE DE BELVEZET

### PROCES VERBAL du conseil municipal du lundi 23 novembre 2020

**Étaient présents:** Michel LAFONT, Julien GAUCHARD, Cyril COURRIOUX, Max GALLON, Géraldine HERMAN, Catherine DOMENICHINI, Sonia STENGEL, Éric DAVID, Romain MEYER

**Absents excusés :** Rodolphe GUILLAUMONT

**Procuration :** Rodolphe GUILLAUMONT donne son pouvoir à Michel LAFONT

**Secrétaire de séance :** Catherine DOMENICHINI

Ouverture de la séance du conseil à 18 h 03

#### **1) Etude préalable concernant le Castelas**

##### **a. approbation de la proposition de Madame Gabrielle Welich et autorisation donnée au maire de signer,**

Le maire indique que ce conseil est nécessaire et urgent car la commune n'a qu'une fenêtre de 3 jours pour présenter un dossier de demande de subvention à la Drac. Au-delà de ce délai, la subvention serait reportée d'un an.

Le Maire rappelle tout d'abord au conseil municipal quelques éléments relatifs au Castelas. Edifié au cours du 12<sup>ème</sup> siècle, le Castelas est un château-refuge constitué d'un corps central comprenant la tour maîtresse et d'une enceinte extérieure accueillant une couronne d'une trentaine de salles. Cette dernière particularité est rare. Il n'y a en effet que deux châteaux-refuges en France. Consciente de la valeur architecturale et patrimoniale du Castelas, la commune de Belvezet a obtenu en 1998 son classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Depuis cette date, aucune campagne de travaux n'a été menée et le site a subi des dégradations notamment dues à la végétation qui a pris possession des lieux. D'après l'architecte, il semblerait que si rien n'est fait, le château pourrait disparaître en 10 ans. L'accès au Castelas est interdit d'accès par arrêté du maire depuis 1997.

Le Maire rappelle ensuite à l'assemblée que dans le cadre des mesures compensatoires engendrées par l'installation des parcs photovoltaïques Belvesol 4 et 5, le mesure n° 10 de la convention signée entre la commune et les sociétés Belvesol 4 et 5 prévoyait la mise en valeur paysagère du Castelas notamment par un nettoyage des abords du bâtiment après réalisation d'une étude paysagère. Ces opérations ont été estimées à 12 000 € et sont dues par les sociétés Belvesol 4 et 5. Informés de cette démarche, et compte tenu de la fragilité du site, les services de la DRAC ont préconisé qu'une étude archéologique soit menée au préalable de toute opération de mise en valeur du site et ont établi un cahier des charges.

Le Maire présente à l'assemblée la proposition d'étude préalable de Madame Gabrielle Welisch, architecte du patrimoine répondant au cahier des charges établi par la DRAC. Il indique que le montant de cette étude s'élève à 15 780 € TTC. Le financement de cette dépense sera assurée par la participation financière des sociétés Belvesol 4 et 5 à hauteur de 12 000 € inscrits dans la convention et potentiellement par la subvention de la DRAC à hauteur de 40% du montant HT de l'étude.

Le maire précise qu'il doit être clair que ce vote ne concerne pas la restauration du château mais une étude qui aboutirait à un programme de travaux.

Après un échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'étude préalable relative au Castelas établie par Madame Gabrielle Welisch pour un montant de 13 150 € HT soit 15 780 € TTC et précise que le paiement de cette somme se répartit comme suit :

Echelle 1 (Gabrielle Welisch) : 8 000 € HT

M. Danis géomètre : 1 600 € HT

Le BE associés : 3 550 € HT

Le maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette étude. Les crédits correspondants seront prévus au budget de la commune – Article 2031

#### **b. demande de subvention à la DRAC**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut être obtenue auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la réalisation de l'étude préalable relative à la consolidation du Castelas et au dégagement de son pourtour. Il propose au conseil municipal de demander cette aide financière à hauteur de 40% des dépenses HT de l'étude qui selon la proposition de Madame Gabrielle Welisch, architecte du patrimoine s'élèvent à 13 150,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 40% du montant HT de l'étude auprès de la DRAC et donne l'autorisation au maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tout document relatif à cette demande.

#### **2) Approbation de l'avenant relatif à la convention des mesures compensatoires entre la commune de Belvezet et Belvesol 4 et 5 (mesure de réduction d'impact 10 : mise en valeur paysagère du Castelas).**

Reporté à la prochaine séance

Fermeture du conseil à 18h19

Le secrétaire de séance,  
Catherine Doménichini

